

31 Mai 2018

(avec mention d'embargo)

« ~~M. Bonnardel~~ : **Gabriel Nadeau-Dubois** : Merci, Monsieur le Président. Je viens d'écouter la plaidoirie du leader du gouvernement. Ça ne tient pas la route, M. le Président. Donc, si je suis le raisonnement du leader du gouvernement, à partir de maintenant, tout ~~projet de loi~~ **discours d'ouverture** pourrait être déposé une heure, 1 h 30 min avant, deux heures, sous embargo, à des journalistes ou même envoyé à certaines autres personnes, en nous disant : Bien, ce n'est pas grave, c'est sous embargo. Bien, si c'est sous embargo, M. le Président, pourquoi ne pas l'envoyer aux députés en même temps?

Donc, à partir de maintenant, selon la décision que vous allez prendre, ou un prochain gouvernement, tout gouvernement pourra décider, suite à ce que la ministre a fait, de faire la même chose. À partir de demain, à partir de la prochaine législation, tout gouvernement pourra faire exactement ce que ~~le Parti libéral~~ **la Coalition Avenir Québec** vient de faire.

[...]

Imaginez, là, le brouhaha, M. le Président, imaginez la folie, selon la décision que vous allez prendre, de ce que le leader du gouvernement vient de vous dire. Bien, à partir de demain, si vous ne donnez pas une décision qui dit à tous les parlementaires, et surtout au gouvernement ou au prochain gouvernement : Vous n'avez pas le droit, même sous embargo, de dévoiler ou de donner ~~une loi~~ **le discours d'ouverture**, bien, on sert à quoi ici, M. le Président, comme parlementaires? Moi, je vous le dis, demain matin, là, qu'on reçoive l'invitation du gouvernement, on va envoyer nos députés concernés, notre équipe de recherche puis on va aller évaluer ~~la loi~~ **le discours d'ouverture** immédiatement.

[...]

~~La ministre~~ **Le Premier ministre** est responsable, est responsable de ses employés. C'est ~~elle~~ **lui**, ~~la grande patronne de son ministère~~ **le grand patron de son gouvernement**. Il y a des gens qui doivent mesurer leurs gestes et comprendre la gravité de ce geste. C'est pour ça que mon collègue l'a soulevé comme une question de droits et privilèges, et ce sera pour moi extrêmement important de voir la décision que vous allez

prendre parce que, si cela aujourd'hui ne démontre pas une violation totale, complète, en bonne et due forme d'un gouvernement qui a dévoilé ~~un projet de loi~~ **le discours d'ouverture**, même sous embargo, là... et, quand je vous parle de définition, là, du mot «public», M. le Président, on ne sait pas à qui ~~ce projet de loi~~ **le discours d'ouverture** peut être envoyé immédiatement. On ne sait pas. Et je vous le dis, là, à partir de demain, bien, toute situation similaire, on va demander d'être invités.

[...]

En terminant, M. le Président, pour nous, il s'agit d'une faute grave de la part du gouvernement et doit donc être sanctionnée. Il en va du respect envers l'institution qu'est l'Assemblée nationale, mais également de celui des parlementaires, acteurs clés de notre système. La présidence, je le mentionnais, se doit d'envoyer un message clair à tous les parlementaires afin que ceux-ci respectent ses règles et fondements les plus élémentaires. Pour nous, de ne pas sévir, M. le Président, pourrait créer un dangereux précédent pour les prochaines législatures, comme je vous l'ai mentionné auparavant. Merci.